

**DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF**  
**À SA SOIXANTE-NEUVIÈME SESSION**

**Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), 3 et 4 octobre 2002**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour .....	2
2. Liste des décisions .....	3
3. Décisions prises par le Conseil .....	5
4. Liste de participants .....	19

## 1. ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communication du Président
3. Rapport du Secrétaire général
4. Mise en œuvre du programme général de travail de l'Organisation pour la période 2002-2003
5. Sommet mondial sur le développement durable et contribution du tourisme à la lutte contre la pauvreté
6. Questions administratives, financières et statutaires
  - a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière
  - b) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts
  - c) Demandes d'admission à la qualité de Membre
7. Lignes directrices pour l'élaboration du projet de programme de travail et de budget pour la période 2004-2005 : débat d'orientation et choix de la procédure d'élaboration
8. Processus de transformation de l'Organisation en institution spécialisée des Nations Unies
9. Désignation des membres du Comité mondial d'éthique du tourisme
10. Introduction de la langue arabe
11. Membres affiliés – Conseil professionnel de l'OMT
  - a) Rapport du Président
  - b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié
12. Élection du Bureau du Conseil pour l'année 2003
13. Lieu et dates de la soixante-dixième session du Conseil exécutif
14. Examen et adoption des projets de décision de la soixante-neuvième session du Conseil exécutif

## **2. LISTE DES DÉCISIONS**

<b><u>N° de la décision</u></b>	<b><u>Titre</u></b>	<b><u>Page</u></b>
1(LXIX)	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour) .....	5
2(LXIX)	Communication du Président (point 2 de l'ordre du jour) .....	5
3(LXIX)	Rapport du Secrétaire général (point 3 de l'ordre du jour) .....	6
4(LXIX)	Mise en œuvre du programme général de travail de l'Organisation pour la période 2002-2003 (point 4 de l'ordre du jour) .....	6
5(LXIX)	Sommet mondial sur le développement durable et contribution du tourisme à la lutte contre la pauvreté (point 5 de l'ordre du jour) .....	7
6(LXIX)	Questions administratives, financières et statutaires a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière (point 6 a) de l'ordre du jour) .....	8
7(LXIX)	Questions administratives, financières et statutaires b) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts (point 6 b) de l'ordre du jour) .....	9
8(LXIX)	Questions administratives, financières et statutaires c) Demandes d'admission à la qualité de Membre (point 6 c) de l'ordre du jour) .....	10
9(LXIX)	Lignes directrices pour l'élaboration du projet de programme de travail et de budget pour la période 2004-2005 : débat d'orientation et choix de la procédure d'élaboration (point 7 de l'ordre du jour) .....	11
10(LXIX)	Processus de transformation de l'Organisation en institution spécialisée des Nations Unies (point 8 de l'ordre du jour) .....	12
11(LXIX)	Désignation des membres du Comité mondial d'éthique du tourisme (point 9 de l'ordre du jour) .....	13
12(LXIX)	Introduction de la langue arabe (point 10 de l'ordre du jour) ....	14
13(LXIX)	Membres affiliés a) Rapport du Président (point 11 a) de l'ordre du jour) .....	14

<b><u>N° de la décision</u></b>	<b><u>Titre</u></b>	<b><u>Page</u></b>
14(LXIX)	Membres affiliés b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (point 11 b) de l'ordre du jour) ..	15
15(LXIX)	Élection du Bureau du Conseil pour 2003 (point 12 de l'ordre du jour) .....	16
16(LXIX)	Lieu et dates de la soixante-dixième session du Conseil exécutif (point 13 de l'ordre du jour) .....	17
17(LXIX)	Remerciements au pays hôte .....	18

### 3. DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL

CE/DEC/1(LXIX)

#### Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour  
(documents CE/69/1 prov. et CE/69/1 prov.annot.)

Le Conseil exécutif

Décide d'adopter l'ordre du jour de sa soixante-neuvième session.

.....

CE/DEC/2(LXIX)

#### Communication du Président

Point 2 de l'ordre du jour  
(document CE/69/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu la communication de son Président, S.E. M. Taleb Rifai, Ministre du tourisme et des antiquités de Jordanie,

1. Le remercie vivement pour sa présentation, et
  2. Souscrit aux idées exprimées par son Président en ce qui concerne la transformation de l'Organisation en institution spécialisée des Nations Unies, qui devrait être entérinée par la prochaine session de l'Assemblée générale, et les efforts entrepris par l'Organisation en faveur du Moyen-Orient en envisageant notamment l'introduction progressive de la langue arabe dans ses activités.
- .....

CE/DEC/3(LXIX)

**Rapport du Secrétaire général**

Point 3 de l'ordre du jour  
(document CE/69/3)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport présenté par le Secrétaire général et en ayant débattu,

1. Le remercie pour sa présentation ;
  2. Prend acte avec intérêt des principales activités en cours, et
  3. Prend note avec satisfaction des informations qu'il contient quant à l'évolution du tourisme mondial après la crise du 11 septembre et des grands événements intervenus depuis sa dernière session, notamment le Sommet mondial de l'écotourisme tenu à Québec, le processus de transformation de l'OMT en institution spécialisée des Nations Unies et le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg.
- .....

CE/DEC/4(LXIX)

**Mise en œuvre du programme général de travail de l'Organisation  
pour la période 2002-2003**

Point 4 de l'ordre du jour  
(document CE/69/4)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur la mise en œuvre du programme général de travail de l'Organisation pour la période 2002-2003, tel que mis à jour par le Secrétariat pour refléter les activités réalisées depuis sa soixante-huitième session,

1. Prend acte des progrès considérables accomplis dans l'exécution du programme au cours des trois derniers mois, ainsi que des résultats positifs de son application ;
2. Constata avec satisfaction la réalisation de missions sur le terrain et de projets de coopération technique et la tenue de séminaires techniques et des réunions des Commissions régionales ;
3. Se félicite de la mise au point du programme spécial d'assistance pour l'Afrique subsaharienne, ainsi que de la création de nouveaux cours GTAT et de séminaires SIS d'éducation et de formation et de la tenue de la deuxième session de 2002 du *Practicum* par la section Développement des ressources humaines ;

4. Prend note avec satisfaction de la diffusion de la Déclaration de Québec sur l'écotourisme et du lancement de l'initiative STEP (*Sustainable Tourism and Elimination of Poverty - Le tourisme durable, instrument d'élimination de la pauvreté*) dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable ;
5. Accueille avec intérêt la préparation d'outils de consultation consacrés à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et aux mesures de libéralisation dans le secteur du tourisme, ainsi que la mise en place d'un réseau mondial de sécurité et de protection du tourisme ;
6. Prend note également de la tenue récente à Madrid du premier Atelier international sur le compte satellite du tourisme et de la publication d'un rapport spécial sur la situation du secteur touristique au premier semestre de 2002, des volumes de la collection *Tendances des marchés touristiques* et de rapports sur les produits touristiques ;
7. Se félicite des efforts conduits par l'Organisation au travers de la campagne intensive de communication après la crise du 11 septembre 2001 sous l'égide du Comité pour la relance du tourisme, de ses activités relatives à la mesure du poids économique du tourisme et au développement durable, des nouvelles publications et du lancement du service de l'« Infoshop » par courrier électronique, du développement du système d'information du Centre de documentation en matière de législation du tourisme et de la promotion de l'édition 2002 de la Journée mondiale du tourisme, et
8. Exprime sa gratitude au Secrétariat pour ces nombreuses réalisations.

.....

CE/DEC/5(LXIX)

**Sommet mondial sur le développement durable  
et contribution du tourisme à la lutte contre la pauvreté**

Point 5 de l'ordre du jour  
(documents CE/69/5 et CE/69/5 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant été informé par le Secrétaire général des activités de l'OMT pendant le Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud, en août et en septembre derniers,

Ayant pris connaissance du plan d'action adopté par les représentants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'autres groupes qui ont participé audit sommet et, notamment, de son paragraphe 41, qui a trait au tourisme en général, et de son paragraphe 64, particulièrement consacré à l'Afrique,

1. Exprime sa satisfaction au sujet de l'importance accordée au secteur du tourisme lors de ce sommet, notamment par comparaison au sommet précédent tenu à Rio de Janeiro en 1992 ;

2. Félicite le Secrétaire général pour les activités menées à bien par le Secrétariat non seulement pendant le sommet mais aussi avant sa tenue, activités qui ont permis, d'une part, de sensibiliser davantage les gouvernements centraux et la communauté internationale au tourisme et, tout spécialement, à sa contribution au développement durable et à la réduction de la pauvreté et, d'autre part, de mettre en relief le rôle que l'Organisation mondiale du tourisme peut jouer dans ces processus ;
3. Juge nécessaire d'adopter, dans le cadre national de chaque pays, des plans de travail et des mesures concrètes pour appliquer les recommandations du plan d'action sur lesquelles les participants du sommet se sont mis d'accord à Johannesburg pour ce qui a trait au tourisme ;
4. Recommande aux gouvernements des États membres de l'OMT d'étudier attentivement les paragraphes 43 et 70 du plan d'action et de lancer des programmes pour y donner suite en coopérant à cet effet avec le secteur privé du tourisme, puis d'informer le Secrétariat de l'OMT de ces programmes et de leurs résultats ;
5. Demande au Secrétaire général d'élaborer, dans le cadre du programme de travail de l'Organisation pour la période 2004-2005, une stratégie internationale de mise en œuvre des recommandations du sommet de Johannesburg, d'estimer ses coûts d'exécution et les besoins supplémentaires en ressources humaines et financières pour l'exécuter, et de rechercher d'autres possibilités de financement, et
6. Décide d'examiner à sa prochaine session les propositions du Secrétaire général formulées à cet égard pour recommandation à l'Assemblée générale dans le cadre du futur programme général de travail.

.....

CE/DEC/6(LXIX)

### **Questions administratives, financières et statutaires**

#### **a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière**

Point 6 a) de l'ordre du jour  
(documents CE/69/6 a) et CE/69/6 a) Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation présenté conformément au paragraphe 6 de l'article 14 du Règlement financier,

1. Prend note du niveau satisfaisant de recouvrement des contributions de l'année en cours ;



2. Constate que, conformément à la recommandation de l'Assemblée figurant dans sa résolution 433(XIV), les recettes et les dépenses pourront s'équilibrer et que le plan de dépenses pour 2002 pourra être pleinement appliqué ;
3. Prend également note avec satisfaction du fait qu'à la date de la présente session, vingt-quatre Membres effectifs et un ancien Membre effectif ont réglé, en tout ou en partie, leurs arriérés de contributions ;
4. Prie instamment les Membres qui ne se sont pas encore acquittés de leurs obligations financières de prendre les mesures nécessaires pour régler leur contribution de 2002 dans les plus brefs délais et, en toute hypothèse, avant la clôture des comptes de l'exercice ;
5. Se félicite que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'adoption de l'euro comme monnaie pour la comptabilité, le budget et les règlements de l'Organisation se déroule de façon satisfaisante, conformément à la méthode comptable approuvée ;
6. Prend note du fait qu'EUROTER a cessé d'être Membre affilié de l'Organisation, cette association ayant mis fin à tout type d'activité depuis l'année 1999 ;
7. Décide en conséquence qu'il y a lieu d'annuler la dette d'EUROTER correspondant à la période 1999-2002, et
8. Décide également d'annuler la dette du Membre affilié IRAN AIR d'un montant de 1 000 dollars des États-Unis (équivalant à 1 123 euros), correspondant à l'exercice 1988, ledit Membre affilié ayant présenté suffisamment de pièces justificatives pour prouver le règlement de ce montant, bien qu'il ne soit pas fait état de son recouvrement dans les registres comptables de l'Organisation.

.....  
CE/DEC/7(LXIX)

### **Questions administratives, financières et statutaires**

#### **b) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts**

Point 6 b) de l'ordre du jour  
(documents CE/69/6 b) et CE/69/6 b) Add.1)

Le Conseil exécutif,

Sachant que les dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts s'appliquent à vingt-trois Membres effectifs et à cinquante Membres affiliés,

1. Invite les Membres se trouvant sous le coup de ces dispositions à respecter leurs engagements, au besoin en proposant un échelonnement du règlement de leurs arriérés de contributions ;

Informé de l'exemption temporaire de l'application des dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts dont jouissent certains Membres sur décision de l'Assemblée générale à sa quatorzième session,

2. Prend note avec satisfaction du fait qu'à la date de la présente session, le Membre effectif **Costa Rica** n'est plus sous le coup des dispositions du paragraphe 13, puisque sa dette est désormais inférieure à la somme des contributions qui lui ont été notifiées pour les deux dernières années, et que le Membre affilié **Fédération nationale de l'industrie hôtelière (Maroc)** a soldé la totalité de sa dette et qu'il est à jour dans le paiement de ses contributions ;
3. Prend également acte avec satisfaction du fait qu'à la date de la présente session, les dispositions du paragraphe 13 ne s'appliquent plus au Membre effectif **Guinée équatoriale**, lequel a réglé la totalité de sa dette et se trouve à jour dans le paiement de ses contributions ;
4. Note avec regret que depuis le mois de juillet dernier, les dispositions du paragraphe 13 s'appliquent de nouveau à la **Bosnie-Herzégovine**, à la **Géorgie**, au **Kirghizistan**, au **Soudan** et au **Togo** puisque ces Membres effectifs n'ont pas encore réglé les montants qu'ils auraient dû payer en 2001, et
5. Constate en outre avec regret que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2002, les dispositions de l'article 34 des Statuts s'appliquent à la **Zambie**, conformément à la résolution 418(XIV) de l'Assemblée générale.

.....  
CE/DEC/8(LXIX)

### Questions administratives, financières et statutaires

#### **c) Demandes d'admission à la qualité de Membre**

Point 6 c) de l'ordre du jour  
(documents CE/69/6 c), CE/69/6 c) Corr.1, CE/69/6 c) Add.1 et CE/69/6 c) Add.2)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les documents présentés sous ce point de l'ordre du jour,

1. Prend note avec satisfaction de l'intention annoncée par le **Koweït** de revenir à l'Organisation ;

2. Demande au Comité du budget et des finances (CBF) d'examiner la question des arriérés de contributions des anciens Membres de l'Organisation qui souhaitent redevenir Membres et de lui en faire rapport à sa prochaine session ;
3. Dispose que lesdits pays, qui ont décidé depuis la dernière Assemblée générale, ou décideraient à l'avenir, de revenir à l'OMT, ne se verront pas appliquer le paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts dans l'attente d'une décision de fond à ce sujet, à intervenir sur proposition du CBF ;
4. Prend note de l'intention du **Monténégro** de poser sa candidature à la qualité de Membre associé, et
5. Décide de reconstituer un groupe de travail au sein du Conseil exécutif pour traiter essentiellement des candidatures présentées à la qualité de Membre associé et des problèmes subséquents susceptibles de contribuer à la modernisation de l'Organisation, groupe qui serait composé des Membres de l'ancien groupe de travail qui siègent encore au Conseil et qui ont participé à la réunion du 2 octobre et de tout autre Membre du Conseil s'intéressant à cette question, ainsi que de tout Membre de l'Organisation invité par ledit groupe, afin d'étudier les modalités d'une solution appropriée qui serait proposée à sa prochaine session.

.....

CE/DEC/9(LXIX)

**Lignes directrices pour l'élaboration du projet de programme de travail  
et de budget pour la période 2004-2005 :  
débat d'orientation et choix de la procédure d'élaboration**

Point 7 de l'ordre du jour  
(document CE/69/7)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les lignes directrices que le Secrétaire général lui a présentées pour l'élaboration du projet de programme de travail et de budget pour la période 2004-2005 après les avoir préparées sur la base des propositions des Membres et à la lumière de la consultation du Groupe stratégique lors de sa sixième réunion du 24 juin 2002 à Alexandrie, en Égypte,

Ayant à l'esprit la vision qu'a l'Organisation de la croissance du secteur touristique dans une société mondialisée et les grands enjeux et perspectives qui y sont associés et que le Secrétaire général a définis dans son rapport à la quatorzième session de l'Assemblée générale,

Rappelant les principales fonctions et formes d'action de l'Organisation que stipule le projet d'énoncé de mission préparé par le Comité du programme et approuvé par le Conseil à sa soixante-huitième session,

1. Charge le Secrétaire général de préparer le budget et le programme de travail de l'Organisation pour la période 2004-2005 sur la base du document CE/69/7 ;
2. Invite les comités techniques, les Commissions régionales, le Conseil professionnel et son « Forum des leaders » à contribuer, dans les délais requis, à l'élaboration du projet de programme de travail pour la période biennale en question ;
3. Note que conformément au paragraphe 3 de l'article 9 du Règlement intérieur du Conseil, le Comité du programme devrait se réunir les 7 et 8 novembre 2002, puis de nouveau en mars 2003 afin d'examiner le projet de programme susmentionné, avant qu'il ne soit soumis au Comité du budget et des finances et au Conseil à sa soixante-dixième session, et
4. Demande aux Membres qui souhaiteraient encore qu'il soit tenu compte de leurs suggestions de les transmettre au Secrétaire général pour le 10 décembre 2002 au plus tard.

.....  
CE/DEC/10(LXIX)

**Processus de transformation de l'Organisation  
en institution spécialisée des Nations Unies**

Point 8 de l'ordre du jour  
(document CE/69/8)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport présenté par le Secrétaire général sur ce point de l'ordre du jour,

1. Accueille avec grande satisfaction la résolution 2002/24 autorisant le Président du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) à négocier avec l'Organisation un accord la constituant en institution spécialisée des Nations Unies et à créer à cet effet un Comité des négociations avec l'OMT ;
  2. Confirme sa décision 11(LXVIII) concernant la création du Comité de l'OMT chargé de la négociation avec l'ONU à ce sujet, composé du Président et des trois Vice-Présidents du Conseil exécutif en exercice au moment de la présente décision, des Présidents en exercice des Commissions régionales et de l'État hôte, et
  3. Décide que l'actuel Président du Conseil exécutif (Jordanie) assurera la présidence dudit Comité.
- .....

CE/DEC/11(LXIX)

**Désignation des Membres du Comité mondial d'éthique du tourisme**

Point 9 de l'ordre du jour  
(documents CE/69/9 et CE/69/9 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport sur la désignation des membres du Comité mondial d'éthique du tourisme,

1. Déclare élus les membres de ce Comité pour les Commissions suivantes :
  - *Afrique* M. Mohamed Mounir Ben Miled (Tunisie) (membre)  
M. John Ngata Kariuki (Kenya) (suppléant)
  - *Europe* M. Erich Musyl (Autriche) (membre)  
M. Mauro di Pietro (Italie) (suppléant)
  - *Moyen-Orient* M<sup>me</sup> Laurice Hlass (Jordanie) (membre)  
M<sup>me</sup> Laila Bassiouni (Égypte) (suppléante)
2. Prie instamment les Commissions des Amériques, de l'Asie de l'Est et du Pacifique et de l'Asie du Sud de procéder à la désignation définitive d'un membre et d'un suppléant parmi les candidatures présentées par les Membres de ces régions avant sa prochaine session ;
3. Prend acte de la nomination par les Membres associés des candidats suivants :
  - M. Urbain Claeys (Communauté flamande de Belgique)
  - M. Carlos Alberto Silva (Madère)
4. Demande au Secrétariat de les consulter afin qu'ils indiquent avant la prochaine session du Conseil le candidat qui occupera le poste de membre titulaire et celui qui occupera le poste de suppléant ;
5. Invite le Comité des Membres affiliés à achever dans les meilleurs délais le processus de nomination des membres du Comité conformément aux « Principes directeurs pour la nomination des membres du Comité mondial d'éthique du tourisme » préparés par le Secrétaire général et dans le strict respect de la résolution 438(XIV) de l'Assemblée générale afin d'assurer la participation de personnalités représentatives et indépendantes ainsi qu'une composition équilibrée du Comité ;
6. Décide en conséquence de se prononcer à sa prochaine session sur la composition définitive du Comité, et
7. Prend note de la proposition du Secrétaire général d'entrer en contact avec M. Diego Cordovez (Équateur), afin d'examiner la possibilité de le proposer, le moment venu, aux membres du Comité, au poste de Président pour lequel il semble réunir les qualités requises.

.....

CE/DEC/12(LXIX)

**Introduction de la langue arabe**

Point 10 de l'ordre du jour  
(document CE/69/10)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur ce point de l'ordre du jour,

1. Lance à nouveau un appel aux États membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils ratifient l'amendement à l'article 38 des Statuts de l'OMT adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 61(III), et
  2. Accepte la proposition du Secrétaire général visant à introduire progressivement la langue arabe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003, compte tenu des ressources financières accrues non budgétées et disponibles à la suite de l'admission de nouveaux Membres effectifs, telle que figurant dans le document CE/69/10.
- .....

CE/DEC/13(LXIX)

**Membres affiliés****a) Rapport du Président**

Point 11 a) de l'ordre du jour  
(document CE/69/11 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Président du Conseil professionnel (Membres affiliés) sur les activités du CPOMT depuis sa dernière session,

1. Remercie le Président pour son rapport ;
2. Se déclare satisfait des activités réalisées, de leur multiplication et de leur diversification pendant la courte période qui s'est écoulée depuis sa session précédente ;
3. Applaudit à la présence grandissante du Conseil professionnel dans les manifestations internationales convoquées par d'autres organisations et associations de premier plan du secteur privé ;
4. Reconnaît sa précieuse participation, en outre, à des congrès, des assemblées et des conférences organisés par les États membres ;

5. Se félicite du fait que les trois grands projets que le Président avait annoncés dans son rapport à la session précédente soient déjà lancés, à savoir :
  - l'étude intitulée « Les facteurs influençant le tourisme (2002) », qui sera présentée à Madrid le 30 janvier prochain,
  - la réunion du « Forum des leaders », qui aura lieu à Salonique, en Grèce, les 1<sup>er</sup> et 2 novembre, et
  - l'étude approfondie commune à la Commission canadienne du tourisme et au Conseil professionnel, concernant la coopération entre les secteurs public et privé et le partenariat au sein du secteur privé ;
6. Félicite le Conseil professionnel pour le succès des séminaires sur le commerce électronique et le tourisme qui ont eu lieu à Lima, au Pérou, et à Quito, en Équateur, et
7. L'encourage à tenir les nouveaux séminaires annoncés sur le partenariat entre les secteurs public et privé à Istanbul, sur les nouvelles technologies à Maurice et sur les voyages d'affaires et de stimulation à Moscou.

.....

CE/DEC/14(LXIX)

### **Membres affiliés**

#### **b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié**

Point 11 b) de l'ordre du jour  
(document CE/69/11 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport de son Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, qui s'est réuni le 3 octobre 2002,

1. Fait siennes les recommandations du Sous-Comité, et
2. Décide de présenter à la quinzième session de l'Assemblée générale les candidats suivants à la qualité de Membre affilié :
  - 2.a. Demandes d'adhésion en règle
    1. AMIN TOUR AND TRAVEL (Iran, République islamique d')
    2. CARPATHIAN TOURIST BOARD (Ukraine)
    3. COMITÉ DU TOURISME DE LA RÉUNION (France)
    4. COSTA DAURADA (Espagne)

5. FEDERAÇÃO NACIONAL DE HOTÉIS RESTAURANTES, BARES E SIMILARES (Brésil)
  6. GLOBALIA CORPORATION EMPRESARIAL, S.A. (Espagne)
  7. MAHARASHTRA TOURISM DEVELOPMENT CORPORATION LTD. (Inde)
  8. TOWNLAND CONSULTANTS LIMITED (Hong-Kong, Chine)
- 2.b. Demandes d'adhésion à soumettre au Sous-Comité dès réception des documents nécessaires
1. CHN TOURIST MANAGEMENT (Pays-Bas)
  2. GLOBAL TOURISM SOLUTIONS (UK) Ltd (Royaume-Uni)

.....

CE/DEC/15(LXIX)

### **Élection du Bureau du Conseil pour 2003**

Point 12 de l'ordre du jour  
(document CE/69/12)

Le Conseil exécutif,

Eu égard aux dispositions de l'article 5 de son Règlement intérieur,

1. Décide d'élire la Fédération de Russie à la fonction de Président pour l'année 2003, la Jordanie à celle de Premier Vice-Président et le Mexique et le Cameroun à celles de Seconds Vice-Présidents ;
  2. Remercie M. Strzhalkoskiy de l'intention qu'il a annoncée d'assurer personnellement la présidence en 2003, compte tenu de l'intérêt qu'il porte à l'Organisation et à ses activités ;
  3. Demande à ces Membres effectifs, conformément aux dispositions de l'article 5.4 de son Règlement intérieur, de communiquer au Secrétaire général le nom des personnes qu'ils auront désignées pour exercer ces fonctions ;
  4. Rend un hommage particulier à S.E. M. Taleb Rifai, Ministre du tourisme et des antiquités de la Jordanie, pour les qualités exceptionnelles avec lesquelles il a rempli les fonctions de Président du Conseil, et
  5. Rend également hommage aux Vice-Présidents sortants pour la qualité du travail qu'ils ont accompli au bénéfice de l'Organisation dans l'exercice de leurs fonctions.
- .....



CE/DEC/16(LXIX)

**Lieu et dates de la soixante-dixième session du Conseil exécutif**

Point 13 de l'ordre du jour  
(documents CE/69/13, CE/69/13 Add.1 et CE/69/13 Add.2)

Le Conseil exécutif,

Ayant reçu les invitations formulées par **Sri Lanka, Chypre** et la **République dominicaine** pour accueillir sa soixante-dixième session,

Ayant reçu l'invitation formulée par l'**Inde** pour accueillir sa soixante-treizième session dans le courant du deuxième trimestre de l'année 2004,

Ayant écouté les interventions de l'Espagne et de la France rappelant qu'il convient que le Conseil se réunisse au siège à intervalles réguliers,

1. Rappelle l'article 8.2 des Statuts selon lequel :

*« Les réunions de l'Assemblée et du Conseil se tiennent au siège de l'Organisation à moins que les organes respectifs n'en décident autrement. » ;*

2. Décide en conséquence de tenir sa prochaine session au siège, à Madrid, à des dates à convenir, avec l'appui du Gouvernement espagnol ;

3. Confirme sa décision de 1999 de tenir une réunion du Conseil à Sri Lanka et décide de tenir celle-ci dès que les conditions le permettront ;

4. Décide également de tenir en 2003 à Sri Lanka un séminaire international qui pourrait contribuer au processus de paix dans ce pays ;

5. Prend note des invitations de Chypre, de la République dominicaine et de l'Inde pour recevoir une session ultérieure et décide d'en délibérer le moment venu.

.....

CE/DEC/17(LXIX)

**Remerciements au pays hôte**

Le Conseil exécutif,

Ayant mené à bien les travaux de sa soixante-neuvième session dans des conditions d'efficacité et de confort remarquables, grâce aux installations généreusement mises à sa disposition par le Comité du tourisme de l'Administration de Saint-Pétersbourg,

1. Exprime sa très vive gratitude au Gouvernement de la Fédération de Russie pour cette manifestation de soutien à l'OMT et à ses Membres ;
2. Exprime ses félicitations les plus chaleureuses à M. Vladimir Strzhalkoskiy, Vice-Ministre du développement économique et du commerce, et à M. Alexandre Prokhorenko, Vice-Gouverneur de Saint-Pétersbourg, ainsi que la reconnaissance des Membres ayant pu directement apprécier le sens de l'hospitalité du peuple russe qui les a accueillis dans la ville historique de Saint-Pétersbourg, à la veille de la célébration de son troisième centenaire ;
3. Remercie les autorités russes d'avoir eu l'initiative d'organiser un *Séminaire sur les défis du tourisme culturel*, et
4. Remercie également M<sup>me</sup> Natela Shenguelia, Chef du Département du tourisme au Ministère du développement économique et du commerce, M<sup>me</sup> Marina Beskrovnaya, Présidente du Comité du tourisme de Saint-Pétersbourg, et l'ensemble de leurs collaborateurs, de leur remarquable coopération avec le Secrétariat de l'OMT pour assurer le succès des réunions.

#### **4. LISTE DE PARTICIPANTS**

Étaient présents à la soixante-neuvième session du Conseil exécutif :

- 1) les délégués des Membres ci-après du Conseil : Andorre, Cameroun, Chine, Chypre, Équateur, Érythrée, Espagne, Fédération de Russie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Jordanie, Maroc, Mexique, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande et Ukraine ;
- 2) les Présidents des Commissions régionales pour l'Asie du Sud (Bangladesh), l'Europe (Suisse) et le Moyen-Orient (Égypte) ;
- 3) l'Observateur permanent auprès de l'OMT (Saint-Siège) ;
- 4) le représentant des Membres associés (Macao, Chine) ;
- 5) le représentant des Membres affiliés [Fédération internationale des tour-opérateurs (IFTO)] ;
- 6) les représentants des Membres de l'OMT suivants : ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Sri Lanka, Tunisie et la Communauté flamande de Belgique, en tant qu'observateurs, et
- 7) les représentants des États non membres suivants : Belgique et Lettonie.